

**Audition sur les dispositions d'exécution relatives à la mise en œuvre de l'art. 48,  
al. 2<sup>bis</sup> LAgr et de l'art. 45a LFE**

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de nous laisser la possibilité de nous prononcer sur les modifications des dispositions d'exécution citées en titre.

Nous approuvons les modifications proposées pour les trois ordonnances. Elles nous paraissent appropriées et administrativement efficaces à appliquer.

Nous saluons le fait qu'une part importante du contingent tarifaire d'importation de viande sera répartie en fonction de l'achat de bétail indigène.

Cependant, nous déplorons la suppression catégorique de l'aide de la Confédération à l'organisation de marchés de veaux d'engraissement. Nous comprenons que, dans les conditions actuelles, ces marchés ne remplissent pas leur fonction. Cependant, il aurait été préférable de conserver cette aide tout en fixant des conditions d'octroi plus strictes.

De plus, la réduction de 37 millions de francs de l'enveloppe destinée aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement nous paraît prématurée. Nous sommes convaincu que la perte de recettes liée à la diminution du volume des contingents d'importations de viande atteindra le montant de la réduction proposée, car les quantités mises aux enchères diminueront et les prix offerts seront par conséquent plus élevés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 août 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND